

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 8

Artikel: Le mouvement syndical belge en 1921
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui en est résultée, pèse lourdement sur le niveau de vie de tous les travailleurs et surtout sur les petits et moyens fonctionnaires à traitement fixe.

Partout les Etats fléchissant sous le fardeau de leurs dettes cherchent d'abord à économiser sur ce qui ne menace pas immédiatement leur existence: les obligations sociales, l'enseignement, l'école.

Un exemple frappant est fourni par l'Angleterre, où, sur l'invitation du gouvernement, une commission d'hommes d'affaires proéminents a élaboré un projet de réduction des dépenses de l'Etat qui sur 75,000,000 de livres d'économies proposées 18,000,000 de livres seraient prélevées sur l'enseignement, en réduction de traitement, accroissement des effectifs de classes, augmentation des frais de scolarité, limitation des soins hygiéniques, etc. C'est-à-dire une menace directe aux conditions d'existence des instituteurs et le gaspillage fatal du plus précieux des biens de la nation: la valeur intellectuelle des hommes. Ce projet, il est vrai, a soulevé une telle explosion de mécontentement qui a empêché son application intégrale, mais la situation des instituteurs n'en reste pas moins critique.

Elle n'est pas meilleure dans les autres pays. En Allemagne, à l'augmentation moyenne du coût de la vie en avril de 172 % pour les derniers six mois a correspondu une augmentation des traitements de 55 %, pas même un tiers du renchérissement.

En Hongrie, un maître d'école reçoit un traitement mensuel à peine supérieur à ce qui est nécessaire à l'entretien normal de la vie pour une semaine.

De pair avec l'avitilissement matériel se produit celui du niveau social. Restriction dans la liberté d'enseignement, du droit d'association, etc.

Une association internationale avec un secrétariat professionnel, dit l'auteur de l'article, serait de la plus grande utilité: il pourrait recueillir dans les divers pays la documentation authentique sur les traitements, conditions d'emploi et de travail, possibilités d'éducation professionnelle pédagogique, retraite et autres questions pour lesquelles aujourd'hui manquent presque complètement les statistiques et rapports internationaux. Cette documentation mise à la disposition du personnel enseignant des divers pays leur rendraient des services inestimables. D'autres réalisations pratiques pourraient être envisagées: l'équivalence internationale des diplômes; l'échange international de professeurs, etc.

Mais, comme le disent avec raison les membres du corps enseignant, l'amélioration de leur situation matérielle passe après celle de l'enseignement. Dans ce domaine aussi les échanges de vues, l'utilisation des expériences rendent nécessaire la création d'une internationale.

Des organisations syndicales d'instituteurs existent en Belgique, Hollande, France, Mexique, Norvège, Autriche, Suède, Afrique du Sud, Espagne, Hongrie, Etats-Unis. L'auteur de l'article aurait pu ajouter la Suisse, où certaines de ces organisations ont comme dans d'autres pays mis en discussion l'affiliation à l'Union syndicale suisse. La société des instituteurs de La Chaux-de-Fonds est membre de l'Union ouvrière de cette ville.

Tous les cantons suisses possèdent une société cantonale d'instituteurs. Ces organisations forment entre elles deux associations suisses, l'une pour la Suisse allemande et l'autre groupant les cantons romands. Ces organisations s'intéressent aux questions pédagogiques et matérielles. La constitution fédérative de la Suisse et le fait que chaque canton possède sa législation en propre ont fait que ce sont surtout les sections cantonales qui s'intéressent aux questions matérielles, traitements, retraites, boycottage des communes maltraitant le corps enseignant, prestation en nature, etc., en un mot, de la position sociale de l'instituteur comme de l'institutrice.

La Fédération syndicale internationale s'est mise en rapport avec un certain nombre d'organisations en divers pays, selon toute probabilité, elle convoquera en octobre ou en novembre une conférence internationale d'instituteurs.

Nous saluons avec plaisir l'initiative prise par le bureau de l'Internationale syndicale qui contribuera puissamment au rapprochement des peuples, ainsi que le disait Anatole France en 1919 au congrès d'instituteurs français à Tours: « Je souhaite, je souhaite de tout mon cœur que bientôt, à l'Internationale vienne s'adjoindre une délégation des instituteurs de toutes les nations pour préparer en commun un enseignement universel et aviser aux moyens de semer dans les jeunes intelligences les idées d'où sortiront la paix du monde et l'union des peuples. »



Le mouvement syndical belge en 1921

La Belgique que Karl Marx appela un jour « L'enfer de la classe ouvrière » ne mérite heureusement plus ce douloureux qualificatif. Grâce à son action réfléchie, persévérante et tenace, la classe ouvrière a pu élever son niveau de vie et conquérir des avantages que beaucoup d'autres pays pourraient lui envier.

Au verbalisme révolutionnaire stérile, les ouvriers belges ont préféré des actes positifs. Ils n'ont pas lâché la proie des réalisations pratiques pour l'ombre moscovite. C'est en vain que se sont agités tous ceux que l'ambition personnelle fait sécher; leur venin dissolvant n'a pu atteindre le mouvement syndical pas plus que le mouvement politique du reste. Tous deux ont pu maintenir leur unité intégralement et devenir une force avec laquelle compte le Gouvernement.

Les ouvriers belges possèdent près des deux cinquièmes des sièges de la Chambre. Ils ont une nombreuse députation au Sénat. Ils ont su créer une école supérieure ouvrière où les militants vont acquérir les connaissances nécessaires aux grandes tâches qu'ils assument. Partout se dressent de grandes et belles maisons du Peuple où se concentre l'activité ouvrière d'une ville ou d'une région.

Le rapport pour 1921 de la Commission syndicale de Belgique que nous venons de recevoir apporte de nouvelles preuves de cette féconde activité.

La première constatation qui s'impose, c'est que malgré la crise économique, qui n'a pas épargné la Belgique, le mouvement syndical a peu perdu de membres, à peine le 3 %. De 718,410 membres qu'indiquait la statistique de 1920, il en reste à fin 1921 698,084, répartis en 30 fédérations, parmi lesquelles nous relevons une fédération du personnel enseignant avec 2200 membres et une de journalistes socialistes avec 58 membres.

Bien que toutes les fédérations n'aient pas répondu aux questionnaires de la Commission syndicale (il y en a deux) le nombre des secrétaires et employés des fédérations dépasse les 500. L'emploi d'un si nombreux personnel s'explique par la quantité de services d'entraide que possèdent les syndicats belges. Mais, quoi qu'il en soit, les frais d'administration n'ont rien d'exagéré, puisqu'ils ne font que le 2,5 % à peine des recettes totales, c'est-à-dire fr. 3,250,181,01 sur une somme de fr. 83,253,528,48. Les dépenses se sont montées à fr. 74,937,507,45. L'encaisse de toutes les fédérations à fin 1921 était de fr. 35,105,761,94.

Il est intéressant de noter que pour le chômage à lui seul, les caisses syndicales ont versé fr. 80,434,891,48, dont fr. 65,567,789,27 proviennent du fonds de crise, une institution gouvernementale en faveur des chômeurs dont nous parlerons un jour plus en détail.

En secours de maladie, il a été dépensé fr. 5,609,572.90; pour grèves et lock-outs fr. 13,013,715.60. Une preuve qu'une solide organisation avec de nombreux services de secours est loin d'émousser la combattivité des ouvriers mais qu'elle la renforce plutôt.

Sur 366 conflits suivis de cessation de travail, 203 se sont terminés par un succès; 84 par un échec et 69 par une transaction. En outre, 42 autres conflits ont pu se terminer sans cessation de travail soit: 37 avec succès, 1 par un échec et 4 par une transaction.

La propagande communiste, nous l'avons vu, n'a pu gêner au développement des syndicats belges, or, malgré les attaques qui leur venaient de ce côté, les organisations syndicales et politiques ont fourni un admirable effort en faveur des enfants affamés de Russie. La souscription faite en commun avec le parti socialiste a produit la belle somme de fr. 1,315,720.09.

La solidarité internationale des travailleurs belges a trouvé encore une autre occasion de s'exprimer d'une manière tangible en soutenant les mineurs anglais par le don d'une somme de fr. 207,745.30 et en refusant de charger le charbon destiné à l'Angleterre.

Le rapport mentionne aussi que les relations avec le parti ouvrier belge furent des plus cordiales. D'après les statuts de la Commission syndicale, deux délégués du parti siègent au Bureau de la Commission syndicale. En revanche, trois délégués de la Commission syndicale ont accès au Conseil général du parti. Chaque fois que des questions d'intérêt général l'exigent, les deux comités se réunissent et examinent en commun les décisions à prendre. Les projets de loi visant des questions économiques sont soumis d'abord par les députés socialistes à la Commission syndicale avant d'être déposés par eux au Parlement.

Les meilleurs rapports existent également entre les syndicats belges et le mouvement coopératif.

Ainsi, nos amis belges, en alliant à l'idéalisme des races latines les solides qualités d'organisation de nos voisins du nord, ont su donner à leur mouvement ouvrier une cohésion et une puissance qui forcent l'admiration de ceux qui mettent leur espoir de libération économique dans l'organisation de la classe ouvrière.



L'organisation syndicale au Japon

Le délégué ouvrier à la troisième conférence internationale K. Matsumoto nous a remis cet intéressant article sur le mouvement ouvrier dans son pays:

C'est vers le fin du XIX^{me} siècle que le mouvement du syndicat professionnel moderne a pris naissance au Japon.

Une organisation qui a contribué dans une mesure considérable au développement du mouvement est l'Association pour la promotion des syndicats professionnels (Rodo Kumiai Kisei Domei Kai) fondée en 1897.

Ayant pour but de faire de la propagande, cette association a été constituée par une douzaine d'intellectuels appuyés par des milliers d'ouvriers.

Le premier syndicat né directement de la propagande de cette dernière a été le syndicat des ouvriers métallurgistes (1897) qui se composait d'ouvriers métallurgistes de plusieurs ateliers aux environs de Tokio.

Quoique le premier but en ait été le secours mutuel ainsi que la médiation dans les différends professionnels, l'association s'est faite, grâce à l'accroissement rapide de ses membres (on comptait 5400 membres en 1900) de plus en plus militante contre les patrons, mais l'échec subi à la suite du différend qui s'est produit dans la même année, a abouti à un coup très grave pour cette jeune organisation, ayant pour résultat la diminution subite de ses membres.

D'autres syndicats fondés grâce à l'activité de cette organisation ont réuni les conducteurs de locomotives, chauffeurs et imprimeurs.

La première étape du trouble dans le travail a atteint son point culminant en 1898—1899. Jusqu'en 1899, le différend a semblé se terminer en faveur des ouvriers, mais au cours de 1900 un changement soudain est survenu.

Non seulement la dépression industrielle et commerciale a affecté le mouvement d'une façon sérieuse, mais les classes dirigeantes, effrayées par le flot montant de la révolte de la masse des ouvriers, coupa court aux grèves par des mesures législatives — à savoir: le règlement de police promulgué en 1900 qui est encore en vigueur.

Suivant l'article 17 de ce règlement, toutes les actions d'instigation ou d'agitation qui entraîneront les grèves sont punies (emprisonnement d'un à six mois).

Il n'y a aucun doute que le règlement interdise directement le recours aux grèves aussi bien que le mouvement organisé des classes ouvrières.

Le résultat n'était pas difficile à prévoir, dans un bref délai, presque toutes les organisations syndicales bien connues ont cessé d'exister les unes après les autres. Ainsi s'est terminée la première histoire du mouvement syndical au Japon.

Pendant une dizaine d'années, le mouvement en masse des ouvriers industriels s'est à peine manifesté jusqu'en 1912 où le Yuai Kai a été établi.

Une nouvelle aurore a point dans le domaine du travail, grâce au mouvement de réforme sociale, aboutissant à la formation, par M. Bunji Suzuki (président) et quelques ouvriers, de l'Yuai Kai (août 1912).

Cette association a pour but principal l'éducation des ouvriers. Au cours des premières années de son existence, l'Yuai Kai n'a fait que d'instruire ses membres des réformes sociales et d'arbitrer les cas de différends industriels.

Les classes ouvrières ont cependant commencé à se joindre à cette association.

De simples travailleurs, parmi les membres, ont organisé des sections dans leurs ateliers et ont joué partout un rôle prépondérant au cours des grèves et dans l'agitation. Ainsi, en 1917, l'Yuai Kai comptait 27,000 ouvriers et ouvrières, répartis en 100 sections dans le pays.

Toutefois, ce développement continu de l'Yuai Kai s'est heurté à une opposition violente de la part des patrons et le nombre de ses membres a brusquement commencé à décroître (en 1918, on en comptait 16,000).

D'autre part, il conviendrait de mentionner ici le Sinyu Kai ou la Société fraternelle des imprimeurs, fondée en 1916.

Pourvue d'une politique exclusive, c'était au début une union de caractère purement technique, et dont les membres étaient ceux qui composaient en caractères européens et travaillaient dans des imprimeries de Tokio. Mais bientôt après, elle a ouvert sa porte à toutes les catégories d'ouvriers appartenant à la même industrie, et en 1917, on comptait 700 membres.

Le Sinyu Kai était dirigé par un certain nombre de travailleurs socialistes et se ralliait à la politique militante dirigée contre les patrons.

Sans parler de l'effet funeste du règlement susmentionné tendant à étouffer le mouvement syndical, le développement du mouvement des syndicats professionnels au Japon doit sa lenteur au fait:

1. que presque 60 % de la population s'occupe d'agriculture et de semi-agriculture;
2. que les métiers et les industriels de peu d'importance y prédominent;